

Remplace la date 18-nov.-2021

Date de révision 29-juil.-2024

Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 63059

Numéro du fiche de données de sécurité 63059

Nom du produit TETRANYL L9 90

Autres moyens d'identification

UFI 67SA-UM59-6202-857H

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

- Intermédiaire chimique
- Agent nettoyant
- Cosmétiques
- Parfums, produits parfumés
- Substances chimiques de laboratoire
- Fabrication de substance
- Traitement du cuir
- Teinture pour textiles
- Utilisation industrielle
- Utilisation professionnelle
- Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
FATTY ACIDS, C16-18 AND	>= 90 %	01-211946388 9-16-XXXX	931-203-0	Aquatic Chronic 3	-	-	-

C18-UNSATD., REACTION PRODUCTS WITH TRIETHANOLAMINE, DI-ME SULFATE-QUATER NIZED 1335202-88-4				(H412)			
PROPAN-2-OL 67-63-0	>= 10 - <= 20 %	01-211945755 8-25-XXXX	200-661-7 (603-117-00-0)	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
FATTY ACIDS, C16-18 AND C18-UNSATD., REACTION PRODUCTS WITH TRIETHANOLAMINE, DI-ME SULFATE-QUATERNIZE D 1335202-88-4	> 4480	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
PROPAN-2-OL 67-63-0	= 5840	= 12800	Aucune donnée disponible	30.1002	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être retardés. La personne exposée peut devoir être maintenue sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Si le produit a été avalé et que la personne exposée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux	Aucune irritation oculaire attendue.
------	--------------------------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être retardés. La personne exposée peut devoir être maintenue sous surveillance médicale pendant 48 heures.
------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Liquide et vapeurs inflammables. Les ruissellements peuvent entraîner un danger d'incendie ou d'explosion. En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.
--	--

Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

Code d'action d'urgence (EAC)	•3Y
--------------------------------------	-----

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Empêcher le personnel inutile et
----------------------------------	---

non protégé d'entrer. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir le dos contre le vent. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Ne pas pénétrer dans les zones de stockage et les espaces confinés à moins d'être correctement ventilés. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière du jour. Voir la section 10 pour plus d'informations. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éliminer les sources d'ignition. Conserver à l'écart des matériaux suivants. Agents comburants forts. Gardez les conteneurs à la verticale. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Utiliser un confinement

adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 3.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
PROPAN-2-OL 67-63-0	-	STEL: 400 ppm STEL: 980 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
FATTY ACIDS, C16-18 AND C18-UNSATD., REACTION PRODUCTS WITH TRIETHANOLAMINE, DI-ME SULFATE-QUATERNIZED 1335202-88-4	-	105 mg/kg bw/day [4] [6]	14.8 mg/m ³ [4] [6]
PROPAN-2-OL 67-63-0	-	888 mg/kg bw/day [4] [6]	500 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]

Effets systémiques sur la santé.

[6]

À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
FATTY ACIDS, C16-18 AND C18-UNSATD., REACTION PRODUCTS WITH TRIETHANOLAMINE, DI-ME SULFATE-QUATERNIZED 1335202-88-4	1.5 mg/kg bw/day [4] [6]	37.5 mg/kg/day [4] [6]	2.61 mg/m ³ [4] [6]
PROPAN-2-OL 67-63-0	26 mg/kg bw/day [4] [6]	-	89 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
 [6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
FATTY ACIDS, C16-18 AND C18-UNSATD., REACTION PRODUCTS WITH TRIETHANOLAMINE, DI-ME SULFATE-QUATERNIZED 1335202-88-4	0.022 mg/l	-	0.002 mg/l	-	-
PROPAN-2-OL 67-63-0	140.9 mg/L	140.9 mg/L	140.9 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
FATTY ACIDS, C16-18 AND C18-UNSATD., REACTION PRODUCTS WITH TRIETHANOLAMINE, DI-ME SULFATE-QUATERNIZED 1335202-88-4	22.48 mg/kg dw	2.248 mg/kg dw	2.96 mg/l	4.483 mg/kg dw	-
PROPAN-2-OL 67-63-0	552 mg/kg sediment dw	552 mg/kg sediment dw	2251 mg/L	28 mg/kg soil dw	160 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection
individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Polychlorure de vinyle (PVC).		> 8 heures

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.
Chaussures antistatiques.

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	Jaunâtre	
Odeur	Aucune information disponible	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation		Aucune information disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition		Aucune information disponible.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	30 - 32 °C	Closed cup.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH	2.5 - 3.5	solution (5 %).
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique		Aucune information disponible.
Viscosité dynamique	100 - 3000 cP	(Brookfield LVT spd2, 60 tr/min).
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible.
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		non applicable.
Pression de vapeur		non applicable.
Densité relative	0.96 - 0.963	@ 60 °C.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		non applicable.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	32 - 34 °C
--------------------------------	------------

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

Propriétés explosives	Non considéré comme explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification comme comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.
-------------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts	Aucun(e).
--------------------------------	-----------

Conséquences aux impacts mécaniques

Sensibilité aux décharges Oui.

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
-------------------	---

Contact oculaire	Aucune irritation oculaire attendue.
-------------------------	--------------------------------------

Contact avec la peau	Peut provoquer une légère irritation.
-----------------------------	---------------------------------------

Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
------------------	---

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Aucune information disponible.
------------------	--------------------------------

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
FATTY ACIDS, C16-18 AND C18-UNSATD., REACTION PRODUCTS WITH TRIETHANOLAMINE, DI-ME SULFATE-QUATERNIZED	> 4480 mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg (Rat)	-
PROPAN-2-OL	= 5840 mg/kg (Rat)	> 12800 mg/kg (Rabbit)	30.1002 mg/L

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Peut provoquer une légère irritation.

FATTY ACIDS, C16-18 AND C18-UNSATD., REACTION PRODUCTS WITH TRIETHANOLAMINE, DI-ME SULFATE-QUATERNIZED (1335202-88-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)			érythème Score du produit 2 - 2.3

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)		4 heures	Peut provoquer une légère irritation

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune irritation oculaire attendue. OECD 492.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OECD 492		œil			

FATTY ACIDS, C16-18 AND C18-UNSATD., REACTION PRODUCTS WITH TRIETHANOLAMINE, DI-ME SULFATE-QUATERNIZED (1335202-88-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	œil			non irritant Score du produit 0

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

FATTY ACIDS, C16-18 AND C18-UNSATD., REACTION PRODUCTS WITH TRIETHANOLAMINE, DI-ME SULFATE-QUATERNIZED (1335202-88-4)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation	Cobaye		Aucune réponse de

cutanée			sensibilisation n'a été observée
---------	--	--	----------------------------------

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur les composants

FATTY ACIDS, C16-18 AND C18-UNSATD., REACTION PRODUCTS WITH TRIETHANOLAMINE, DI-ME SULFATE-QUATERNIZED (1335202-88-4)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro	Négatif
Essai OCDE n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères utilisant les gènes Hprt et xprt	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	in vivo	Négatif

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	Test d'Ames	Négatif
Essai OCDE n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères utilisant les gènes Hprt et xprt	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	Souris	Négatif

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Informations sur les composants

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 451 : Études de cancérogénèse	Rat	N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 415 : Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération	Rat	NOAEL P 853 mg/kg
OCDE, essai n° 416 : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations	Rat	NOAEL P 500 mg/kg NOAEL F1 1.000 mg/kg

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Oral(e)			Peut provoquer

					somnolence ou vertiges Système nerveux central
--	--	--	--	--	--

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Rat	Inhalation Vapeurs		104 semaines	Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Foie Des effets rénaux ont été observés chez des rats mâles. On pense que ces effets sont spécifiques à l'espèce et qu'ils sont peu susceptibles de se produire chez l'homme. Les observations chez les animaux comprennent : Léthargie.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

FATTY ACIDS, C16-18 AND C18-UNSATD., REACTION PRODUCTS WITH TRIETHANOLAMINE, DI-ME SULFATE-QUATERNIZED (1335202-88-4)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Algues	CE50	2.14 mg/L	72 heures	
EU Method C.2	Daphnia magna	CE50	2.23 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 203 :	Poisson	CL50	1.91 mg/L	96 heures	

Poisson, essai de toxicité aiguë					
Toxicité chronique OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Algues	CE10	1.48 mg/L	72 heures	
Toxicité chronique OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction	Daphnia magna	CE10	0.346 mg/L	21 jours	
Toxicité chronique OCDE, essai n° 210 : Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la vie	Poisson	NOEC	0.224 mg/L	30 jours	

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Pimephales promelas	CL50	>9640 - 10000 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction	Daphnia magna	NOEC	30 mg/L	21 jours	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Scenedesmus subspicatus	CE50	>1000 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Scenedesmus subspicatus	NOEC	1000 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 209 : Boue activée, essai d'inhibition de la respiration (oxydation du carbone et de l'ammonium)	activated sludge	CE50	>1000 mg/L	3 heures	

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance et dégradabilité**

Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

FATTY ACIDS, C16-18 AND C18-UNSATD., REACTION PRODUCTS WITH TRIETHANOLAMINE, DI-ME SULFATE-QUATERNIZED (1335202-88-4)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
ECETOC Technical Report No. 28 (Evaluation of Anaerobic Biodegradation)	56 jours	Biodégradation 70 %	Facilement biodégradable
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO ₂ (TG 301 B)	28 jours	Biodégradation > 60 %	Facilement biodégradable

PROPAN-2-OL (67-63-0)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
---------	--------------------	--------	-----------

OCDE, essai n° 301E : Biodégradabilité facile : Essai de « screening » modifié de l'OCDE (TG 301 E) ou équivalent.	28 jours	95% Biodégradation	Facilement biodégradable
---	----------	--------------------	--------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
PROPAN-2-OL	0.05

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
FATTY ACIDS, C16-18 AND C18-UNSATD., REACTION PRODUCTS WITH TRIETHANOLAMINE, DI-ME SULFATE-QUATERNIZED	La substance n'est pas PBT/vPvB
PROPAN-2-OL	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (PROPAN-2-OL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A3
Code ERG 3L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1993
 Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (PROPAN-2-OL)
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales 223, 274, 955
 N° d'urgence F-E, S-E
 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1993
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (PROPAN-2-OL)
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales 274, 601
 Code de classification F1

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1993
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (PROPAN-2-OL)
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Dangers pour l'environnement Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 Dispositions spéciales 274, 601
 Code de classification F1
 Code de restriction en tunnel (D/E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
PROPAN-2-OL 67-63-0	RG 84

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
PROPAN-2-OL - 67-63-0	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
PROPAN-2-OL - 67-63-0	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Type de produits 1 : Hygiène humaine

Inventaires internationaux

TSCA

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

KECI

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland

Préparée par

Remplace la date 18-nov.-2021

Date de révision 29-juil.-2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité